

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2015**

L'An deux mille quinze, le sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sophie GARGOWITSCH, Maire.

PRESENTS : GARGOWITSCH Sophie, BROUSSE-VARLET Christèle, DEILHES Gilbert, MESQUI Pierre, FOULOU Michel, CHAMPEIL David, DUBICKI Jacques, LEFEVRE Gilles, MARTY-PENCHELMOROUX Hélène, PANDO Bernard, RODRIGUEZ Christophe, VLASKAMP Saskia.

ABSENTS EXCUSES : RYBACKI Daniel, FOURESTIE Chrystelle, VANHEES Arnaud.

REPRESENTES : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : CHAMPEIL David.

ORDRE DU JOUR :

- Rythmes scolaires – Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention à titre onéreux de prestation de service relative à la mise en œuvre des TAP pour la 3^{ème} et dernière période 2014-2015.
- Aménagement du bourg de La Sauvetat – maîtrise d'oeuvre
- Questions diverses

Madame le Maire procède à la lecture du compte rendu du 10 avril 2015 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés et procède à l'examen de l'ordre du jour.

N° 14/2015 : RYTHMES SCOLAIRES – AUTORISATION DONNEE A Mme LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION A TITRE ONEREUX DE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES POUR LA 3EME ET DERNIERE PERIODE 2014/2015

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'adoption de la réforme du temps scolaire pour la rentrée 2014/2015 pour les écoles publiques du regroupement pédagogique intercommunal Blanquefort-Gavaudun, qui a reçu un avis favorable du Conseil d'école et de l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Afin d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour la 3^{ème} et dernière période 2014/2015 allant de mai à juillet 2015, la commune a pris l'attache de L'Atelier Agnès C représenté par Madame CHIARENZAN Agnès, céramiste d'art enregistré au RCS sous n° 509 356 929 00018 qui dispensera un atelier poterie selon des modalités d'intervention et de règlement rappelées par Madame le Maire, à savoir :

7 vendredis à 60 €/par séance soit 420.00 € + 6 euros pour fourniture supplémentaire de terre, soit un total de 426.00 euros.

A cet effet, la commune doit établir une convention à titre onéreux de prestation de services avec *L'Atelier d'Agnès C*

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,

Autorise Madame le Maire à passer et à signer une convention à titre onéreux de prestations de services relative à la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires entre la Commune de Blanquefort sur Briolance et L'Atelier d'Agnès C représenté par Madame CHIARENZA Agnès, céramiste d'art, en vue de l'organisation des TAP de la période scolaire allant de mai à juillet 2015.

Rappelle qu'un modèle type de convention a été joint à la délibération n° 42/2014 ;
Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

N° 15/2015 : AMENAGEMENT DU BOURG DE LA SAUVETAT – MAITRISE D'OEUVRE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le programme d'aménagement du bourg de La Sauvetat va entrer dans sa phase finale de travaux.

Après avoir procédé à la mise en place du réseau d'assainissement collectif, à l'enfouissement des réseaux électriques et France Télécom, à l'installation de l'éclairage public, il convient de s'occuper du revêtement de la chaussée et de l'aménagement de la place et des abords. Toutefois, il faut aussi vérifier le réseau pluvial existant ou procéder à la mise en place de ce dernier.

Madame le Maire propose de de s'entourer des services d'un maître d'œuvre et demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,

Conformément à la réglementation en vigueur portant sur les marchés de maîtrise d'œuvre,

Autorise Madame le Maire à lancer une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre concernant le programme d'aménagement du bourg de La Sauvetat décrit ci-dessus et à signer tous les documents s'y afférents;

Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif – section d'investissement – opération 70 ;

Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie

Madame le Maire rappelle que la commémoration du 70^e anniversaire de l'Armistice de la seconde guerre mondiale se déroulera le 8 mai à 11h30 et invite les élus à y participer.

- Personnel communal

Madame le Maire indique que Mme Nadine Pistore, agent technique, a été prolongée en arrêt maladie pour tout le mois de mai. Mme Dorothee Despont a été reconduite dans ses fonctions à l'école.

- Projet de vente de parcelle communale

Suite à la demande d'acquisition d'une parcelle communale par un particulier, la Commune a contacté le service des Domaines afin d'obtenir une évaluation du prix de ce terrain et est dans l'attente de la réponse.

- Cours d'initiation au maniement de l'outil informatique

Il est rappelé que des cours d'initiation à l'usage d'un ordinateur, du courrier électronique et de l'accès à Internet sont dispensés gratuitement en mairie par M. Bernard Pando, conseiller municipal.

Ces formations se font par groupes de 4 personnes maximum et se déroulent

Les lundis de 09h00 à 11h00 et les jeudis de 14h30 à 16h30

Les personnes intéressées sont priées de se faire inscrire en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Ont signé les membres présents.